



Communauté de Communes
des Portes de Vassivière

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 AVRIL 2017

L'an deux mille dix-sept, le 13 avril à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de la mairie de Doms, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 6 avril 2017.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
33	22	8	2	1

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
30	0	0	0

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, CHADELAUD Michel, CHAUVERGUE Laurence, DOLLEY Alain, DUPUY Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, SIMON Isabel, SIMON Philippe, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative :

TESSIER Marie-Claude suppléante de MUZETTE Thierry.

Membres ayant donné pouvoir :

BODIN Pascal donne pouvoir à BIDAUD Jean Michel, CHABANAT Christine donne pouvoir à LOURADOUR Patricia, DEVAUX Nathalie donne pouvoir à CHAUVERGUE Laurence, MENUCELLI Thierry donne pouvoir à CHADELAUD Michel, ROGER Edouard donne pouvoir à TERRIER Gilles, SERRU Marie-Claire donne pouvoir à LENOBLE Monique, SUDRON Frédéric donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, VERGNE Didier donne pouvoir à PONS Gérard.

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

LACOUTURIERE Michel, POURCHET Pierre.

Absent : CAMBOU Stéphane.

Secrétaire de séance : CHADELAUD Michel.

FINANCES

Délibération n° 44 – 2017 : Vote des taux d'imposition pour 2017

Monsieur le Président rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire de voter les taux d'imposition.

Les taux proposés pour 2017 sont les suivants :

IMPOTS	BASES PREVISIONNELLES	TAUX 2016	TAUX 2017	PRODUITS ATTENDUS 2017
Cotisation Foncière des Entreprises	1 766 000	30,56 %	30,56 %	539 690 €
Taxe d'habitation	7 149 000	8,99 %	8,99 %	642 695 €
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6 409 000	1,94 %	1,94 %	124 335 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	329 400	4,11 %	4,11 %	13 538 €

Les autres ressources fiscales sont :

- la Taxe additionnelle au foncier non bâti : 3 667 € (3 438 € en 2016) ;
- l'Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux : 187 706 € (186 687 € en 2016) ;
- la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : 141 931 € (138 997 € en 2016) ;
- les Allocations compensatrices (dégrèvements, exonérations) : 78 490 € (65 798 € en 2016) ;
- la Taxe sur les activités commerciales : 20 209 € (20 209 € en 2016).

La Communauté de Communes des Portes de Vassivière participe au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR), elle doit contribuer à hauteur de 109 267 € (109 267 en 2016).

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- DE FIXER les taux d'imposition de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière pour l'année 2017 comme suit, pour des produits attendus tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus :

- ☞ taux de la Cotisation foncière des entreprises à 30,56 % ;
- ☞ taux de la Taxe d'habitation à 8,99 % ;
- ☞ taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties à 1,94 % ;
- ☞ taux de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties 4,11 %.

- DE METTRE EN RESERVE, pour la Cotisation foncière des entreprises (CFE), la fraction de taux capitalisable de 0,350.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.

Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 14 avril 2017

Le Président,
Jean Pierre FAYE

Communauté de Communes
des Portes de Vassivière
8, rue de la Collégiale
87120 EYMOUTIERS



Acte rendu exécutoire le :
Publié le : 25/4/17